

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

84/205 du 22.02.84

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTPS.DGTFP.DFP.  
portant versement et nomination de  
Madame NSAKABOUEYA Albertine, Professeur  
Certifié de 3<sup>e</sup> échelon des Services  
Sociaux (Enseignement) dans les cadres  
des Services Administratifs et Financiers  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979  
Vu la Loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des  
fonctionnaires;  
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-130/EF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962  
portant Statut Général des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-426 du 29.12.62 fixant le Statut Commun des  
cadres de la catégorie A des S.A.F.  
Vu le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de  
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République  
Populaire de Congo;  
Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret n°79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;  
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26.1.81 au décret n°80/644 du  
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret n°81/017 du 26.1.81 relatif aux Intérim des Membres  
du Gouvernement;  
Vu le décret n°83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre  
du Conseil des Ministres;  
Vu la demande de l'intéressée en date du 12.10.1983  
Vu la Note d'Etudes sur la situation administrative de Madame  
NSAKABOUEYA Albertine;

D E C R E T E :

.../...

*Handwritten initials/signature in the top right corner.*

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'article 6 du décret n°73/143 du 24 Avril 1973 susvisé, Madame NSAKABOUEYA Albertine, Professeur Certifié de 3° échelon indice 1010 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Maîtrise en Administration Publique obtenue à l'Université d'Albany (USA) est versée à concordance de catégorie et d'échelon dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) et nommée Administrateur de 3° échelon indice 1010 Acc: 1an 6 mois.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 12 Octobre 1983, date de la demande de l'intéressée et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,  
Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

BRAZZAVILLE, le 22 Février 1984

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Pour Le Ministre des Finances en mission,  
le Ministre du Plan

Antoine NDINGA OBA.-

Pierre MOUSSA

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 3
- D.G.B. .... 3
- D.C.F. .... 2
- SGCH/BC ..... 2
- MEN ..... 3
- DPAA ..... 2
- MINI PLAN ..... 2
- SG au Plan ..... 2
- DOSSIER ..... 3
- Intéressée ..... 1

*Large handwritten mark or signature over the distribution list.*